

Fiche de poste

De l'Orthoptiste en consultation d'Ophtalmologie

1. Identification du poste

Fonction	Orthoptiste
Service	Consultation d'ophtalmologie
Code métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière	Orthoptiste
Correspondance statutaire	

2. Présentation de l'établissement

Situé sur le territoire de santé du Littoral, le Centre Hospitalier de Dunkerque (CHD) est l'établissement support du GHT du Dunkerquois et l'Audomarois, en coopération très étroite avec le CHU de Lille. Le CHD est un établissement de santé certifié classe A par la HAS.

Au sein d'un campus de 6 hectares en cœur de ville, le CHD propose :

- Des activités de court séjour de médecine et de chirurgie avec un plateau technique de haut niveau,
- Les activités de Gynécologie-Obstétrique, de Néonatalogie et d'Orthogénie depuis le 13 septembre 2018 au sein de la nouvelle maternité,
- Un hébergement médico-social (EHPAD)
- Un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI et IFAS)
- Un Centre de Planification Familiale
- Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

La capacité d'accueil du CHD s'élève à 805 lits et places, dont 448 lits MCO. L'établissement est organisé en 6 pôles d'activités cliniques et médicotechniques.

Budget d'exploitation : 195 000 000 €.

Le CHD emploie, en 2019, 1950 professionnels non médicaux et 261 professionnels médicaux.



3. Mission et activités

Mission générale

L'orthoptie consiste en des actes d'exploration, de rééducation et de réadaptation de la vision utilisant éventuellement des appareils et destinés à traiter les anomalies de la fonction visuelle.

- « Dans son activité, l'orthoptiste est habilité à réaliser un interrogatoire et à recueillir les informations concernant le patient et son entourage dans le respect du secret professionnel.
- « La prise en charge orthoptique est accompagnée, le cas échéant, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient. »

Activités

- « La réalisation d'un bilan orthoptique comporte l'étude des axes sensoriel, moteur et fonctionnel de la vision.
- « Dans le cadre de ce bilan, l'orthoptiste peut être amené à effectuer :
- Une mesure de la réfraction et de l'acuité visuelle ;
- Une étude des mouvements oculaires enregistrés ou non ;
- Un bilan des déséguilibres oculomoteurs ;
- Une déviométrie ;
- Une analyse fonctionnelle des troubles neuro-visuels.

L'orthoptiste effectue la prise en charge orthoptique pour :

- Des strabismes
- Des paralysies oculomotrices ;
- De l'amblyopie ;
- Des hétérophories ;
- Des troubles de la vision binoculaire et de ses déséquilibres ;
- Des troubles neurosensoriels, fusionnels et accommodatifs ;
- Des troubles de l'orientation du regard et des mouvements oculaires ;
- Des troubles neuro-ophtalmologiques ou neuro-visuels ;
- Des conséquences neuro-ophtalmologiques des pathologies générales ;
- Des troubles de la communication visuelle ;
- Des déficiences visuelles d'origine périphérique ou neuro-ophtalmologique (basse vision).
- « L'orthoptiste informe le médecin prescripteur de l'éventuelle adaptation du traitement en fonction de l'évolution et de l'état de santé du patient et de l'évolution du traitement orthoptique à l'issue de la dernière séance prévue dans le plan de soin effectué lors du bilan.

Sur prescription médicale, l'orthoptiste pourra :



- Déterminer l'acuité visuelle et la réfraction, avec ou sans dilatation, les médicaments nécessaires à la réalisation étant prescrits par le médecin ;
- Procéder à l'irrigation de l'œil et instillation de collyres ;
- Périmétrie :
- Campimétrie ;
- Exploration du sens chromatique ;
- Rétinographie mydriatique et non mydriatique. Les médicaments nécessaires à la réalisation sont prescrits par le médecin ;
- Tonométrie sans contact
- Pachymétrie cornéenne sans contact ;
- Enregistrement des mouvements oculaires ;
- Tomographie par cohérence optique oculaire ;
- Topographie cornéenne ;
- Photographie des deux yeux dans les différentes positions du regard

L'orthoptiste contribue à la prévention des infections nosocomiales (notamment par l'utilisation de solution hydro alcoolique).

Maîtrise l'outil informatique.

Avec l'équipe

- participe aux staffs organisationnels relatifs à l'activité en consultations OPH
- travaille en collaboration avec les secrétaires (transmission des informations, des dossiers) et les IDE
- participe à la réalisation de procédures et/ou de protocoles spécifiques à l'unité
- se tient régulièrement au courant des nouvelles informations
- partage ses connaissances (fait le retour à l'équipe de la formation suivie)
- favorise la relation avec l'extérieur

DOMAINE DE LA GESTION ET DE L'ORGANISATION

- gère le rangement de la consultation
- entretien, range le matériel après utilisation et effectue périodiquement les contrôles règlementaires (étalonnages)
- gère le prêt du matériel (suivi)
- gère les stocks et effectue les commandes (matériel)
- réalise les bons de travaux en l'absence du cadre

DOMAINDE DE L'ENCADREMENT ET DE LA FORMATION

- guide les étudiants
- facilite leur apprentissage
- est responsable et garant des soins réalisés par les étudiants
- effectue un bilan annuel de son activité avec le cadre



4. Compétences requises

Savoir-faire requis

Organisé Esprit d'équipe

Savoirs requis

5. Position dans la structure

Liens hiérarchiques

- o Directeur des soins
- Cadre Supérieur de Santé
- o Cadre de Santé

Liens fonctionnels

Liens fonctionnels internes au service

- o Chef de Pôle
- o Chef de service
- o Praticiens hospitaliers
- o IDE
- Les secrétaires de la consultation OPH (ophtalmologie)

Liens fonctionnels externes au service

- o Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Dunkerque
- o L'équipe opérationnelle en hygiène
- o Les équipes pluridisciplinaires des services de l'établissement
- o Les secrétaires des consultations des différentes spécialités
- o Centrale de réservation
- o Bloc opératoire

Liens fonctionnels externes au Centre hospitalier

o Les secteurs demandeurs de consultations OPH

6. Contraintes de fonctionnement

Temps de travail

Les horaires sont en journée du lundi au vendredi :

- 9h00- 16h51
 - Autres contraintes de fonctionnement

7. Nature et niveau de formation

Diplôme d'Orthoptiste